

Pourquoi un Atelier Pêche Nature à Nogent-le-Rotrou

C'est dans un double objectif que l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Nogent-le-Rotrou « La Nogentaise » mène, depuis un certain nombre d'années, des actions auprès des jeunes.

En effet, ces jeunes sont les pêcheurs de demain et les adhérents potentiels de notre Association. Il est important pour la pérennité de « La Nogentaise » que des jeunes s'intéressent au loisir-pêche, deviennent des passionnés de la pêche et, pour certains d'entre eux, accèdent à la compétition.

Par ailleurs, la mission de protection des milieux aquatiques de l'AAPPMA n'a de sens aujourd'hui que si nous parvenons à faire prendre conscience aux jeunes de l'importance des actions à mener pour préserver les espèces et la faune aquatiques et cette éducation peut être faite au travers du loisir-pêche.

C'est pourquoi, l'AAPPMA « La Nogentaise » a créé son Atelier Pêche Nature (APN) à destination des jeunes.

La création de cet atelier a nécessité la constitution d'un dossier administratif en respect de la charte mise en place en 2007 par la Fédération Nationale. Ce dossier a été remis à la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui l'a validé. Il est disponible sur demande et mis à jour annuellement.

Comment fonctionne t-il?

L'Atelier Pêche Nature est ouvert à tous les enfants du canton dès l'âge de 7 ans.

Les séances ont lieu tous les mercredis de 14 heures à 17 heures, sauf pendant les vacances scolaires, soit à l'extérieur sur différents sites de pêches : plan d'eau de la Borde à Margon, plan d'eau du Tertre à Coudray-au-Perche, en rivières, soit au siège de l'Association, notamment pendant la période hivernale 2, rue Ste-Anne à Nogent-le-Rotrou.

Toutes les techniques de pêche sont enseignées aux enfants, selon un calendrier défini trimestriellement, par des animateurs bénévoles de l'AAPPMA qui encadrent les enfants en les initiant à la pêche et leur faisant part de leur expérience, leur savoir et en les guidant dans le choix du matériel.

Les enfants peuvent participer à des compétitions et des rencontres inter Ateliers Pêche Nature organisées dans le département. Lors de ces rencontres, les jeunes de nos Ateliers Pêche Nature et leurs animateurs pêchent ensemble, découvrent d'autres sites donnant l'occasion à chacun d'échanger et de partager leurs expériences.

Le dossier d'inscription comprend une fiche d'inscription, une autorisation de transport, une autorisation de reproduction - droits photographiques - et doit être complété par une copie d'assurance extra-scolaire et un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche. Le prix de la séance est de 2,70 € et le matériel de pêche est mis à disposition des enfants par l'Association. Chaque jeune doit être titulaire d'une carte de pêche (carte annuelle « personne mineure », jeune de 12 à 18 ans au 1^{er} janvier : 20 €).

Pour toute demande de renseignements, voir les coordonnées ci-après :